

-REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Office National des Œuvres Universitaires

Direction des Œuvres Universitaires de NAÂMA

Adresse : Cité évolutive Naâma

Numéro d'identification fiscale : 415020002045031

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° : 02 /2026

La Direction des Œuvres Universitaires de Naâma lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N 02 /2026 en vue de l'approvisionnement en « **Poisson Frais** », à partir de l'année 2027 renouvelable, des résidences universitaires suivants qui lui sont rattachées :

Résidence universitaire	Adresse
Ben Ali Boughen "colonel LOTFI" Restaurant central	Naâma
19 mai 1956	
1000 lits La nouvelle résidence	

I - Conditions de participation à l'appel d'offres :

Peuvent participer à cet appel d'offres, les personnes physiques ou morales remplissant les conditions suivantes:

Désignation de Lot	Conditions de participation justifiées de l'une ou plusieurs des activités commerciales, inscrites sur le registre de commerce
Lot N° 08 Poisson Frais	- Capacités professionnelles : possède un registre commerce électronique CNRC ; -Commerce de gros de poissons, de crustacés et de mollusques. -Au moins une attestation de bonne exécution pour la même activité (poisson frais), délivrée par une entité publique. - Capacités techniques : titulaire d'au moins ; -Un (01) camion (adapté) d'une charge utile minimale 02.5 Tonnes. -Une (1) chambre froide d'une capacité d'au moins 100 m³, accompagnée d'un certificat de conformité. -Deux (02) travailleurs déclarés et affiliés à la CNAS (les attestations d'affiliation en cours de validité). - Capacités financières : Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen de Cinq Millions de Dinars (5 000 000.00 DA) durant les trois meilleures années des 5 dernière années + C20.

II - Lieu de retrait du cahier des charges :

Les candidats intéressés qui remplissent les conditions mentionnées ci-dessus peuvent retirer le cahier des charges, directement ou par leurs représentants accompagnés d'un mandat spécifique pour retirer le cahier de charge , relatif à cet appel d'offres, à l'adresse figurant ci-dessous, contre remise d'un récépissé de versement, au régisseur de la Direction des Œuvres Universitaires NAAMA, de la somme de cinq mille dinars algériens (5000,00 DA) non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie :

**Direction des Œuvres Universitaires de Naâma
Cité évolutive Naâma
« Bureau de régisseur »**

III - Documents constitutifs de l'offre :

Les offres doivent être établies sans rature ni surcharge. Les offres doivent comprendre trois offres distinctes, à savoir :

- 1* un dossier de candidature (Une déclaration de candidature, déclaration de probité, Une copie de l'extrait du registre du commerce électronique).
- 2* une offre technique (déclaration à souscrire, mémoire technique justificatif.....)
- 3* une offre financière (lettre de soumission, bordereau des prix unitaires, détail quantitatifs et estimatif,), établies conformément au cahier des charges de l'appel d'offres.

-La suite des documents exigés se trouvent dans l'article 10 du cahier des charges -

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres, ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas.

Les trois enveloppes ci-dessus, comportant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, doivent être insérées dans une enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

**« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
- Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02 /DOU NAÂMA /2026 ayant pour
objet l'approvisionnement en « Poisson Frais » des résidences universitaires de la Direction des
Œuvres Universitaires
de Naâma, à partir de l'année 2027**

IV - Durée de préparation des offres : La durée de préparation des offres est fixée à Vingt et un (21) jours par référence à la date de la première publication de l'avis d'appel, lorsqu'elle est requise, via le portail électronique et dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), la presse.

V - Date et heure limite de dépôt des offres : La date de dépôt des offres est fixée pour le dernier jour de la durée de préparation des offres de 09^h00^{min} à 12^h00^{min}, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou avec des jours de repos légal (vendredi et samedi), la date de dépôt des offres est prorogée au jour ouvrable suivant.

VI - Lieu de dépôt des offres : Les offres doivent être déposées par leur propriétaire ou son représentant dûment habilité à l'adresse Suivante:

**Direction des Œuvres Universitaires de Naâma
Cité évolutive Naâma
« Bureau de régisseur »**

VII - Ouverture des plis : L'ouverture des plis aura lieu le dernier jour de la durée de préparation des offres à 13^h00^{min} précises elle sera assurée par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant en séance publique, en présence des soumissionnaires intéressés ou de leurs représentants dûment mandatés par leurs soins.

VIII - Durée de validité des offres :

Conformément à l'article 76 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et l'article 98 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le délai de validité des offres est égal à la durée de préparation des offres Vingt et un (21) jours augmentée de Quatre Vingt Dix (90) jours et ce, à compter de la date d'ouverture des plis. Et conformément à l'article 99 de décret mentionné ci-dessus, dans le cas où le service contractant n'est pas en mesure d'attribuer le marché et le notifier avant l'expiration du délai de validité des offres, il peut le proroger après accord des soumissionnaires concernés.

Dans le cas de l'entreprise attributaire d'un marché public le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

Le Directeur